



# BENIN

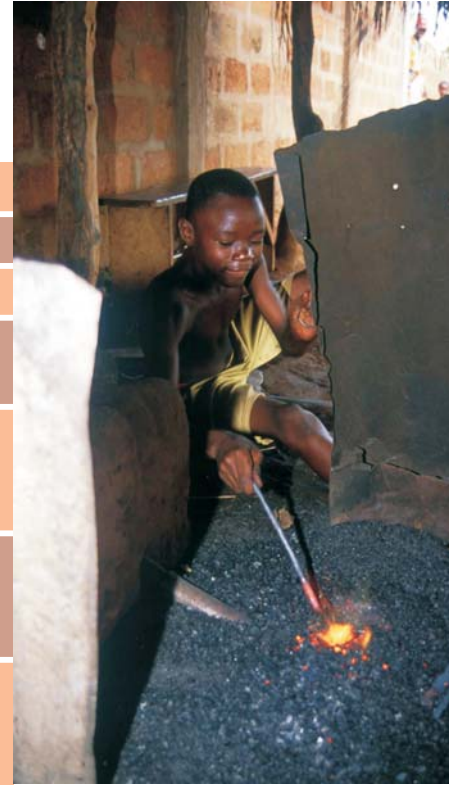


Photo: © OIT/Gianotti E.

## 1. INFORMATIONS ESSENTIELLES

### INFORMATIONS SUR LE PAYS

|                                                                |                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Superficie :                                                   | 112 622 km <sup>2</sup>                                                                                                   |
| Population :                                                   | 6 769 914 habitants en 2002                                                                                               |
| Classement IDH :                                               | 159e sur 175                                                                                                              |
| Espérance de vie :                                             | 59,2 ans selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002 <sup>1</sup>                            |
| Taux de mortalité infantile (des enfants de moins de 5 ans) :  | 146,4 pour 1000 <sup>2</sup> naissances vivantes selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002 |
| Taux de mortalité infantile (des enfants de moins d'un an) :   | 90 pour mille naissances vivantes selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002                |
| Taux net de scolarisation dans le primaire (6-11 ans) :        | 55,3% pour cent selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002                                  |
| Taux net de scolarisation dans le primaire (6-14 ans) :        | 51,3 pour cent selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002                                   |
| Enfants atteignant la 5 <sup>e</sup> année d'école :           | 84% en 2000                                                                                                               |
| PIB par habitant (PPA <sup>3</sup> ) :                         | 980\$ en 2001                                                                                                             |
| Taux de croissance du PNB :                                    | 5%                                                                                                                        |
| Nombre estimé d'enfants travailleurs dans le pays :            | 484354 enfants travailleurs dans le pays en 1999 dont 276081 garçons et 208273 filles <sup>4</sup>                        |
| Nombre estimé d'enfants (6-14 ans) travailleurs dans le pays : | 480023 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002                                           |



<sup>1</sup> RGPH-3 = Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002.

<sup>2</sup> ‰ = il s'agit de 1000 naissances vivantes.

<sup>3</sup> PPA : Parité de Pouvoir d'Achat. Dans toutes les comparaisons internationales nécessitant de prendre en compte le niveau réel des prix, les données converties en PPA sont en effet plus appropriées que celles calculées simplement avec un taux de change.

<sup>4</sup> cf. Gnimadi, C., Adégbidi F. et Degboé K. (2000). Etude sur les enfants travailleurs des villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou, UNICEF, Cotonou.

### RATIFICATION DES CONVENTIONS ET LEGISLATION

Le Bénin a ratifié les Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT en 2001.

L'âge minimum d'admission à l'emploi est fixé à 14 ans.

Le Bénin a ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 1990, ainsi que le protocole facultatif

concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants en 2001.

Le Bénin a également ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 1997.

### PARTENAIRES

#### Dans le cadre du Programme National

- Direction Générale du Travail – Ministère de la Fonction publique du Travail et de la réforme administrative (MFPTRA),
- Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité,
- Direction générale du travail – Equipe pluridisciplinaire de Santé au travail,

- Nouvel Elan / Eglise Protestante Méthodiste du Bénin,
- Service de la Charité pour le Développement intégral de l'Homme / AEJT,
- GRADH/ONG,
- AFA/ONG,
- SUO ONG,
- AASSEE/ONG,
- PIED/ONG,
- COSEN FOOT,
- SYNAPES.

### Dans le cadre de la mise en œuvre du projet LUTRENA

- Le Bénin dans la mise en œuvre du projet LUTRENA entretient des actions de collaboration à différents niveaux avec plusieurs partenaires.

Ces actions de collaboration varient selon la nature de l'institution partenaire et prennent selon le cas la forme d'appui institutionnel, de renforcement des capacités, de parrainage, d'appui conseil et technique, d'appui financier etc.

1. **Au niveau gouvernemental**, plusieurs ministères et institutions sont impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre du projet LUTRENA :
  - **Ministère de la Famille de la Protection sociale et de la Solidarité.**
  - **Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative.**
  - **Ministère de la Justice de la Législation et des Droits de l'Homme.**
  - **Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation.**
  - **Le Comité Directeur national.**

2. **Les agences internationales au niveau national :**  
Plusieurs organisations internationales interviennent au Bénin dans la lutte contre la traite des enfants. L'IPEC Bénin dans la mise en œuvre du projet LUTRENA développe avec elles des actions d'informations, d'échanges et d'appui conseil et technique (Union Européenne, Care International, Catholic Relief Services (CRS), AGeFIB, Plan Bénin). Avec l'UNICEF, les relations dépassent ce cadre et vont jusqu'à la co-organisation de certaines activités.

### 3. Les organisations locales:

- **Afrique 3<sup>ème</sup> Millénaire – Cercle de réflexion.**
- **SCC- ONG.**
- **Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF).**
- **ABAEF et CAEB.**
- **ESAM – SOS TIERS MONDE – ESE – PDDHE.**
- **SCDIH – Nouvel ELAN – Tomorrow Children.**
- **GRADH ONG.**

### 4. Niveau sous régional :

- **Côte d'Ivoire** (le CNP a participé à l'atelier de formation et de mise en réseau des journalistes béninois).
- **Togo** : relations d'échanges

### 5. Niveau international

### 6. Niveau corporatif :

- **RETRAME** : Réseau des journalistes béninois contre la traite et la maltraitance des enfants
- **Mouvement des conducteurs de taxi motos** contre le travail, la traite et la maltraitance des enfants
- **Synapes** : mouvement des syndicats en cours de création
- **Mouvement des enseignants des zones pourvoyeuses du Zou et des Collines**

### BAILLEURS DE FONDS

France, Etats-Unis d'Amérique, Danemark.

### OBJECTIF DES PROGRAMMES DE L'IPEC

Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Bénin en concentrant dans un premier temps l'action sur les pires formes de travail.

### OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'IPEC AU BENIN

A la fin du projet, le personnel de diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales capables de prendre des initiatives et de mener des actions coordonnées contre le travail des enfants.

Les principaux acteurs (parents, enfants, employeurs, syndicats par exemple) sensibilisés sur la question du travail des enfants.

A la fin du projet, les conditions de travail des enfants particulièrement exposés améliorées, et certains groupes d'enfants travailleurs retirés de ce travail. Des alternatives viables proposées aux enfants et à leur famille grâce à des actions directes.

### INTERVENTIONS DE L'IPEC DANS LE PAYS

- Programme national,
- Programme LUTRENA,
- Carton Rouge,
- SCREAM.



## 2. OBJECTIFS DE L'INTERVENTION DE L'IPEC ET PRINCIPAUX RESULTATS

### PROGRAMME NATIONAL

L'IPEC travaille en collaboration avec les organisations partenaires au niveau local et national en vue de développer et de mettre en œuvre des actions visant à prévenir et éliminer le travail des enfants.

La gestion et le suivi des programmes sont assurés par l'IPEC.

La stratégie multisectorielle des programmes nationaux de l'IPEC vise les objectifs suivants : le renforcement des capacités nationales, la sensibilisation et l'information des divers acteurs, l'action directe de retrait des enfants du travail et leur réhabilitation.

#### ■ Renforcement des capacités nationales :

- Signature d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement béninois et l'OIT en 1999.
- Création du Comité directeur national, organisme chargé de piloter l'action relative à la lutte contre le travail des enfants dans le pays.
- Séminaire de formation et d'information des magistrats et des inspecteurs du travail concernant les Conventions n° 138 et n° 182, ainsi que sur les stratégies de lutte du BIT contre le travail et la traite des enfants.
- Formation et mise en réseau des journalistes et communicateurs contre la traite et le travail des enfants.

#### ■ Sensibilisation et information :

- Commémoration de l'entrée en vigueur de la Convention n°182 en novembre 2000.
- Sensibilisation par le biais de l'organisation sur une période de 3 mois d'une campagne de sensibilisation au moyen de la parade de 200 conducteurs de taxis motos des 3 principales villes du Bénin en uniforme estampillé « CARTON ROUGE contre le travail des enfants au Bénin ».
- Célébration annuelle de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants (le 12 juin).

- Tournée de sensibilisation (par d'une délégation de responsables ONG et de l'IPEC), des instituteurs et écoliers des zones particulièrement à risque des départements du ZOU (villages d'origine des enfants travailleurs rapatriés du Nigéria en septembre et octobre 2003) et des Collines.

#### ■ Actions directes (retrait et réhabilitation) :

- Programme de retrait des enfants travailleurs des sites de concassage de granite à Bétérou, département du Borgou.
- Renforcement des capacités d'un centre d'écoute et d'orientation professionnelle de domestiques et vendeuses ambulantes en milieu péri-urbain.
- Programme de retrait des enfants des sites maraîchers de l'ASECNA à Cotonou.
- Programme de retrait des enfants mendiants « Talibés » à Djougou (Nord Ouest).
- Programme de retrait et de formation des enfants domestiques à Cotonou.

### Résultats

- Les enfants qui ont bénéficié directement du programme d'action national sont au nombre de 1034 (455 garçons et 579 filles).
- Le nombre d'enfants ayant bénéficié indirectement du programme d'action est estimé à 226.
- Le programme a aussi permis d'informer et de sensibiliser 200 patrons d'atelier et 329 personnes travaillant pour la coopérative des maraîchers.

### PROGRAMME LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL

Les activités de l'IPEC de lutte contre la traite des enfants en Afrique Centrale et de l'Ouest sont mises en œuvre par le programme en vue de combattre la traite d'enfants à des fins d'exploitations de leur travail (LUTRENA), (**voir fiche générale LUTRENA**).

Les actions de LUTRENA au Bénin, se divisent en trois parties : Renforcement des capacités, sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique, et actions concrètes en faveur des enfants :

#### ■ Renforcement des capacités :

- Séminaire de planification nationale
  - Formation du personnel des agences d'exécution
  - Formation des journalistes et renforcement des capacités du Réseau des journalistes contre la traite et la maltraitance des enfants (RETRAME).
  - Formation du personnels du Ministère en charge de la Famille, et du Ministère en charge de la Sécurité.
  - Formation des parlementaires.
- #### ■ Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique :
- Action de communication et de sensibilisation : vidéo clip « Protégez les enfants ».
- #### ■ Actions directes en faveur des enfants :
- Appui à la prise en charge et la réinsertion des enfants victimes de traite dans la commune de Banikorara (400 enfants).
  - Appui à la sédentarisation des enfants victimes de traite interceptés aux frontières et réinsérés dans le département de Mono (100 enfants).
  - Mise en place d'un observatoire national pour la protection des enfants contre la traite et l'exploitation au travail et de clubs LUTRENA dans cinq établissements scolaires du Couffo, de la Donga, de l'Ouémé, de l'Atlantique et des collines.
  - Prévention de la traite à Savalou et réhabilitation sociale des enfants victimes de traite dans la zone de cultures vivrières de Glazoué (Thio et Ouédémé).
  - Projet de renforcement des activités des Centres d'Accueil des enfants victimes de traite interceptés ou rapatriés (Carrefours d'écoute et d'orientation de Calavi et de Sainte Rita Cotonou).
  - Constitution d'une base de donnée (électronique et documentaire) sur la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au Bénin.
  - Sensibilisation sur la traite des enfants à des fins d'exploitations de leur travail par la production et la distribution de matériels pertinents dans les zones à risques du Bénin.

## PROGRAMME CARTON ROUGE

En 2002, l'OIT et l'IPEC ont décidé d'utiliser le symbole du « Carton rouge » pour stigmatiser le travail des enfants lors de campagnes d'information destinées au grand public à l'occasion de certaines compétitions de football (**voir fiche générale Carton rouge**).

Deux actions ont été mises en œuvre au Bénin :

- Parade de 3 mois des conducteurs de taxi-motos dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et Abomey-Calavi.
- Tournoi de football « carton rouge » contre le travail des enfants à Cotonou. Ce tournoi a eu lieu en septembre 2003, et a opposé huit équipes de jeunes de moins de 15 ans. Le milieu sportif et les médias se sont mobilisés pour faire de cet événement une grande occasion d'information et de sensibilisation sur le travail des enfants au Bénin. Durant les mi-temps des éducateurs formés pour la circonstance ont communiqué sur le travail des enfants devant un large public (adultes, jeunes, enfants) curieux d'en savoir plus sur l'opération carton rouge. Le message « carton rouge au travail des enfants » est entré dans le vocabulaire de plusieurs béninois (journalistes, jeunes joueurs, supporters) qui se sont engagés à faire passer le message.

## PROGRAMME SCREAM

L'IPEC a lancé une nouvelle initiative axée sur l'éducation et la mobilisation sociale, « SCREAM Halte au travail des enfants ! » en vue d'aider les éducateurs du monde entier à renforcer la compréhension et la sensibilisation des jeunes face au travail des enfants. SCREAM (**S**upporting **C**hildren's **R**ights through **E**ducation, the **A**rts and the **M**edia) a pour objectif de promouvoir les droits des enfants par l'éducation les arts et les médias (**voir fiche générale SCREAM**).

Un projet de développement de SCREAM au Bénin est à l'étude avec le Lion's CLUB AZUR de Cotonou.

## 3. QUELQUES EXEMPLES DETAILLES DE REALISATIONS

### PROGRAMME NATIONAL

#### Projet

« Renforcement des capacités d'un centre d'écoute et d'orientation professionnelle de domestiques et de vendeuses ambulantes en milieu péri-urbain »

#### Objectif

Soustraire de l'exploitation économique les nombreux enfants en situation de travail précoce dans la ville d'Abomey-Calavi en vue de leur réinsertion professionnelle.

#### Actions entreprises

Les enfants identifiés sélectionnés et placés dans des formations de leur choix.

L'apprentissage d'un métier (coiffure, couture layette, imprimerie, photographie) dure généralement de 3 à 6 ans. Ce projet doit se dérouler sur un an dont neuf mois sont réservés à une formation professionnelle. Par conséquent, les responsables du projet ont dû négocier avec les formateurs (maîtres artisans) les conditions adaptées d'apprentissage qui ne nuisent pas à la performance des apprentis, surtout que contrairement aux habitudes du milieu, il leur est demandé d'accorder des pauses significatives et du temps libre pour les activités socio-éducatives (alphabétisation, folklore, théâtre).

L'accord avec les formateurs a été négocié sur la base d'un critère inédit l'atteinte d'un standard élevé des objectifs de la formation en 6 ou 7 mois avec un mode de rémunération mensuelle des formateurs, l'offre d'une restauration le midi, ainsi que la mise à disposition de ces enfants d'outils et de matériels de travail.

#### Résultats

En quatre mois de formation, les formateurs ont été surpris par les progrès réalisés par leurs apprentis qui ont pour la plupart atteint le niveau d'apprentissage que l'on retrouve généralement chez des apprentis de plus d'un an d'ancienneté.

Dès que ces enfants auront terminé leur formation, ils pourront à l'aide d'un fond de démarrage se prendre en charge et s'assurer un meilleur avenir.

### PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS A DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL :

#### Contexte

Depuis sa création le Réseau des journalistes contre la traite et la maltraitance des enfants (RETRAME), a réussi à élever le problème de la traite des enfants au rang de cause nationale. De plus les réussites de ce réseau mettent en lumière le rôle considérable joué par les médias, lorsqu'ils sont bien organisés, dans le soutien des actions menées en faveur de l'enfance en danger.

#### Actions entreprises

Ce projet est né suite à la création d'un atelier destiné aux journalistes afin de les former à la lutte contre le travail des enfants. Cette initiative a été mise en œuvre par l'IPEC et s'est déroulée le 13 et 14 février 2002.

Les journalistes ont entrepris de diffuser, à grande échelle, une information de qualité concernant les méfaits du travail des enfants. Environ dix articles sur ce sujet ont été écrits avant l'ouverture de l'assemblée générale du Réseau des journalistes contre la traite et la maltraitance des enfants.

RETRAME, a joué un rôle clef pour l'organisation de la seconde journée mondiale de lutte contre le travail des enfants. De plus leurs interventions ont permis de sensibiliser et de convaincre le public des effets négatifs de la traite et du travail des enfants sur le développement socio-économique du pays.

#### Conclusion sur la bonne pratique

Il est possible de trouver des partenaires au sein des médias travaillant de manière indépendante, ayant le sens des responsabilités et qui souhaiteraient contribuer par leur travail à la sensibilisation et la lutte contre la traite et le travail des enfants.